

PREX DE L'ABONNEMENT : Roubaix-Tourcoing : Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 fr. — Un an, 50 francs. — Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 francs. — La France et l'Étranger, le frais de poste en sus. Le prix des abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX : A ROUBAIX, RUE NEUVE, 17 | A TOURCOING, RUE DES POUTRAINES, 42 ABRONNEMENTS ET ANNONCES : Rue Neuve, 17, à Roubaix. — A Lille, rue du Gurb-Saint-Etienne 9 bis. — A Paris, chez M. HAVAS, LAFFITE ET C^e, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 34, à Bruxelles, à l'OFFICE DE PUBLI-CITÉ.

ROUBAIX, LE 21 MAI 1887

MANŒUVRE ALLEMANDE

A côté de la question de l'espionnage, le projet de mobilisation d'un corps d'armée française occupé par la presse d'outre-Rhin. Après avoir paru accepter la nouvelle avec indifférence, il semble qu'ayant reçu un mot d'ordre, elle soit revenue de sa première impression, et elle manifeste des terreurs exagérées.

Le Tagblatt intitule un de ses leaders : Ne jouez pas avec le feu ! La Post s'attache à faire croire à ses lecteurs qu'il y aura deux corps d'armée mobilisés. Elle leur explique que les corps de la frontière peuvent être prêts en quarante-huit heures et que, dans moins de quatre jours, le général Boulanger pourrait faire passer la frontière à quatre ou cinq corps d'armée, qui suffiraient à entraver la mobilisation allemande.

La Gazette de la Croix tient le même langage et donne à entendre que, si le gouvernement français persiste dans son intention, l'état-major allemand se verra forcé de renforcer encore les troupes cantonnées dans les provinces du Rhin, en mettant les régiments existants sur le pied de guerre.

Il faut dire, toutefois, que la Gazette Nationale et le Boursen-Courrier se refusent à croire à une pareille nouvelle. Ils pensent, d'ailleurs, que la commission parlementaire refusera au général Boulanger les subsides nécessaires pour faire cette expérience de mobilisation. On comprend que de là à recommencer une campagne d'alarme du mois de février et à répéter que la guerre est proche, il n'y a qu'un pas.

A lire certains journaux d'outre Rhin, il semblerait que la France est décidée à déclarer la guerre demain. Ce n'est pas iniquité qu'on se demande où tend cette manœuvre.

L'ELECTION SÉNATORIALE

D'une manière générale, les choix des conseils municipaux sont portés sur les mêmes délégués que lors de l'élection de M. Fievet. Pour l'arrondissement de Lille, on signale cependant certains changements. A Seclin, les mandataires du conseil appartenant à une nuance plus opportuniste, c'est la liste de droite qui l'emporte complètement ; au janvier 1886, c'étaient les opportunistes qui avaient été élus.

Dans l'arrondissement de Valenciennes, les listes ont été maintenues dans leur position et elles en ont conquis de nouvelles. A Bouchain, notamment, les trois opportunistes n'ont pas été élus et les trois conservateurs, MM. Margerie, Fanville et Kishberg, ont été nommés. Dans l'arrondissement de Douai, la question des facultés ne permet pas de se prononcer immédiatement et nous devons, dans une large mesure, tenir compte de circonstances locales qui pourront déterminer les votes d'un certain nombre de députés. Mais, en résumé, l'inspection de la liste des élus, on peut dire que la situation ne s'est pas modifiée depuis la dernière élection.

Dans l'arrondissement d'Hazebrouck, la quasi unanimité de la délégation est conservatrice. M. Daniel de Folleville, ancien doyen de la Faculté de Droit de Douai, adresse la lettre suivante :

Messieurs les électeurs de droit, Messieurs les délégués élus et chers concitoyens, La candidature, que j'ai l'honneur de soumettre à vos suffrages éclairés, est uniquement née des circonstances actuelles. Avocat à la Cour d'appel de Douai et professeur à la Faculté de Droit depuis vingt-trois ans, je me considère comme destiné à continuer cette vie purement professionnelle. Je ne songeais nullement à la vie politique.

Je tiens à vous faire connaître la signification précise de ma candidature éventuelle. Ma candidature est, à la fois, une candidature nettement républicaine et une candidature de protestation ferme et résolue. Elle est, d'abord, nettement républicaine. Je pense, avec la plus absolue sincérité, que la République est le régime le plus avantageux, le plus sûr et le plus durable que nous ayons.

Je tiens à vous faire connaître la signification précise de ma candidature éventuelle. Ma candidature est, à la fois, une candidature nettement républicaine et une candidature de protestation ferme et résolue. Elle est, d'abord, nettement républicaine. Je pense, avec la plus absolue sincérité, que la République est le régime le plus avantageux, le plus sûr et le plus durable que nous ayons.

Je tiens à vous faire connaître la signification précise de ma candidature éventuelle. Ma candidature est, à la fois, une candidature nettement républicaine et une candidature de protestation ferme et résolue. Elle est, d'abord, nettement républicaine. Je pense, avec la plus absolue sincérité, que la République est le régime le plus avantageux, le plus sûr et le plus durable que nous ayons.

Je tiens à vous faire connaître la signification précise de ma candidature éventuelle. Ma candidature est, à la fois, une candidature nettement républicaine et une candidature de protestation ferme et résolue. Elle est, d'abord, nettement républicaine. Je pense, avec la plus absolue sincérité, que la République est le régime le plus avantageux, le plus sûr et le plus durable que nous ayons.

Je tiens à vous faire connaître la signification précise de ma candidature éventuelle. Ma candidature est, à la fois, une candidature nettement républicaine et une candidature de protestation ferme et résolue. Elle est, d'abord, nettement républicaine. Je pense, avec la plus absolue sincérité, que la République est le régime le plus avantageux, le plus sûr et le plus durable que nous ayons.

Je tiens à vous faire connaître la signification précise de ma candidature éventuelle. Ma candidature est, à la fois, une candidature nettement républicaine et une candidature de protestation ferme et résolue. Elle est, d'abord, nettement républicaine. Je pense, avec la plus absolue sincérité, que la République est le régime le plus avantageux, le plus sûr et le plus durable que nous ayons.

Je suis partisan de la diffusion la plus large possible de l'instruction pour le plus grand profit de tous les citoyens. Je désire, en même temps, l'amélioration du sort des instituteurs ; la plupart de ceux qui sont aujourd'hui en fonctions dans le Nord ont étudié, sous ma direction, à l'École normale, l'instruction civique et les principes de l'économie politique, qu'ils enseignent maintenant aux enfants du peuple. Il est juste que leur situation me préoccupe et m'intéresse au premier chef.

Je suis partisan du prompt achèvement du grand canal du Nord. Je crois, avec les membres de votre conseil général, l'établissement d'un droit sur le maïs essentiellement utile. Je m'opposerais, sans réserve, à toute loi propre à favoriser les intérêts du plus grand nombre de citoyens et à améliorer le sort des travailleurs des villes et des campagnes.

Je suis partisan du prompt achèvement du grand canal du Nord. Je crois, avec les membres de votre conseil général, l'établissement d'un droit sur le maïs essentiellement utile. Je m'opposerais, sans réserve, à toute loi propre à favoriser les intérêts du plus grand nombre de citoyens et à améliorer le sort des travailleurs des villes et des campagnes.

Je suis partisan du prompt achèvement du grand canal du Nord. Je crois, avec les membres de votre conseil général, l'établissement d'un droit sur le maïs essentiellement utile. Je m'opposerais, sans réserve, à toute loi propre à favoriser les intérêts du plus grand nombre de citoyens et à améliorer le sort des travailleurs des villes et des campagnes.

Je suis partisan du prompt achèvement du grand canal du Nord. Je crois, avec les membres de votre conseil général, l'établissement d'un droit sur le maïs essentiellement utile. Je m'opposerais, sans réserve, à toute loi propre à favoriser les intérêts du plus grand nombre de citoyens et à améliorer le sort des travailleurs des villes et des campagnes.

Je suis partisan du prompt achèvement du grand canal du Nord. Je crois, avec les membres de votre conseil général, l'établissement d'un droit sur le maïs essentiellement utile. Je m'opposerais, sans réserve, à toute loi propre à favoriser les intérêts du plus grand nombre de citoyens et à améliorer le sort des travailleurs des villes et des campagnes.

Je suis partisan du prompt achèvement du grand canal du Nord. Je crois, avec les membres de votre conseil général, l'établissement d'un droit sur le maïs essentiellement utile. Je m'opposerais, sans réserve, à toute loi propre à favoriser les intérêts du plus grand nombre de citoyens et à améliorer le sort des travailleurs des villes et des campagnes.

Je suis partisan du prompt achèvement du grand canal du Nord. Je crois, avec les membres de votre conseil général, l'établissement d'un droit sur le maïs essentiellement utile. Je m'opposerais, sans réserve, à toute loi propre à favoriser les intérêts du plus grand nombre de citoyens et à améliorer le sort des travailleurs des villes et des campagnes.

Paris, 20 mai. — On constate ce soir à l'Elysée et parmi tous les amis de M. de Freycinet, un dégoût profond et un désespoir : il serait impossible de faire une supposition quelconque ou plutôt toutes ont raison d'être et toutes les conjectures sont possibles.

Paris, 21 mai, 1 h. — Il est probable que M. Grévy fera appeler demain, soit M. Rouvier, soit M. Raynal, soit plutôt encore M. Devès qui, pouvant plus facilement s'adjoindre des collaborateurs radicaux, aurait plus de chances de former un Cabinet.

Paris, 20 mai. — Le conseil d'Etat a rendu aujourd'hui ses arrêtés sur la question de la propriété des grades des princes :

Le conseil d'Etat statuait sur la question de compétence. C'est donc que les quatre pouvoirs formés par les princes d'Orléans ont le même objet et sont fondés sur les mêmes moyens, que dès lors il y a lieu de les joindre pour y statuer par une seule et même décision.

Paris, 20 mai. — M. de Freycinet est allé à l'Elysée à 4 heures, informer M. Grévy qu'après examen de la situation, il ne croyait pas pouvoir former un cabinet ayant des chances d'être durable.

Paris, 20 mai. — La gauche radicale vient de se réunir à l'Elysée. Elle a décidé d'élire pour le gouvernement un cabinet qui serait constitué par lui-même, par quel moyen il compte empêcher dans l'avenir des crises ministérielles.

Paris, 20 mai. — Le correspondant du Gaulois à Berlin lui télégraphie : « Berlin, 20 mai. — Je crois savoir de source certaine que, si vous donniez suite à votre projet de mobilisation des corps d'armée au mois d'octobre prochain, M. de Bismarck fera adresser au gouvernement les représentations suivantes :

Paris, 20 mai. — Le correspondant du Gaulois à Berlin lui télégraphie : « Berlin, 20 mai. — Je crois savoir de source certaine que, si vous donniez suite à votre projet de mobilisation des corps d'armée au mois d'octobre prochain, M. de Bismarck fera adresser au gouvernement les représentations suivantes :

La démission de M. Dunois. Nous apprenons que M. Dunois, conseiller d'Etat, à la suite de l'arrêt rendu par le conseil sur le recours des princes, a adressé sa démission au président du conseil d'Etat.

LETTRE DE PARIS

Paris, 20 mai. Sans la question Boulanger, M. de Freycinet aurait déjà arrêté sa liste ministérielle. Notez qu'il y a six semaines que, de concert avec M. Grévy, il a préparé cette liste de prétendue concentration républicaine et qu'il n'a que l'embaras du choix. Mais c'est le choix du nouveau ministre de la guerre qui l'embarasse et le retient.

Paris, 20 mai. — Le conseil d'Etat a rendu aujourd'hui ses arrêtés sur la question de la propriété des grades des princes :

Paris, 20 mai. — Le conseil d'Etat a rendu aujourd'hui ses arrêtés sur la question de la propriété des grades des princes :

Paris, 20 mai. — Le conseil d'Etat a rendu aujourd'hui ses arrêtés sur la question de la propriété des grades des princes :

Paris, 20 mai. — Le conseil d'Etat a rendu aujourd'hui ses arrêtés sur la question de la propriété des grades des princes :

Paris, 20 mai. — Le conseil d'Etat a rendu aujourd'hui ses arrêtés sur la question de la propriété des grades des princes :

Paris, 20 mai. — Le conseil d'Etat a rendu aujourd'hui ses arrêtés sur la question de la propriété des grades des princes :

princes Murat contre la décision ministérielle qui les a rayés des cadres de l'armée. L'on s'attendait trop à voir ces pourvus rejetés par le conseil d'Etat actuel, et par motifs indiqués depuis déjà plusieurs mois par toutes les feuilles officielles, pour qu'on s'en montât surpris ; mais ce qui étonne généralement, c'est que les princes Murat aient obtenu gain de cause par cette seule fin de non recevoir, qui compense du reste bien leur succès, qu'ils n'appartiennent pas à la famille Bonaparte.

Paris, 20 mai. — Le conseil d'Etat a rendu aujourd'hui ses arrêtés sur la question de la propriété des grades des princes :

Paris, 20 mai. — Le conseil d'Etat a rendu aujourd'hui ses arrêtés sur la question de la propriété des grades des princes :

Paris, 20 mai. — Le conseil d'Etat a rendu aujourd'hui ses arrêtés sur la question de la propriété des grades des princes :

Paris, 20 mai. — Le conseil d'Etat a rendu aujourd'hui ses arrêtés sur la question de la propriété des grades des princes :

Paris, 20 mai. — Le conseil d'Etat a rendu aujourd'hui ses arrêtés sur la question de la propriété des grades des princes :

Paris, 20 mai. — Le conseil d'Etat a rendu aujourd'hui ses arrêtés sur la question de la propriété des grades des princes :

Paris, 20 mai. — Le conseil d'Etat a rendu aujourd'hui ses arrêtés sur la question de la propriété des grades des princes :